



ASSOCIATION DES CYCLO-TOURISTES DE L'AVIATION CIVILE

Association Régie par la Loi du 1 juillet 1901 et du Decret du 16 août 1901

Déclarée à la Préfecture d'Evry le 01 février 1994 sous le N° 2/08770

Affiliée à la Fédération Française de Cyclotourisme (FFCT)

Siège social : Centre de L'Aviation Civile Nord de Chevannes

91750 CHEVANNES

Règlement de la manifestation

- 5 pages -

COLLONGES-LA-ROUGE
CORREZE
2020

Organisateur de la manifestation

L'ACTAC Nationale, président Ghislain Gouriou

Responsable du Comité d'Organisation (CO)

Ghislain Gouriou

Trésorerie

Thierry Lezin

Inscriptions

Jean Charles Maisières

Élaboration des parcours

Jean Michel Hodoul et Max Gaillard

Equipe Intendance

6 personnes retenues par le CO

Il s'agit d'une randonnée cyclotouriste. Les participants seront pris en charge du samedi 13 juin 2020 (milieu de l'après-midi) au samedi 20 juin 2020 (milieu de matinée). Le lieu d'hébergement sera le VVF de Collonges-la-Rouge.

Les repas sont inclus du dîner du 13 juin 2020 au petit déjeuner du samedi 20 juin 2020.

Inscriptions

- 🛵 Début des inscriptions : le **20 janvier 2020**
- 🛵 Clôture des inscriptions : au **68^{ème}** dossier reçu complet ou **23 février 2020**

Financement

Le montant de la contribution financière du participant est de :

- 🛵 Agents DGAC et Météo-France* : **520 € ou 522 € si paiement échelonné**
- 🛵 Extérieurs : **670 € ou 672 € si paiement échelonné**
- 🛵 Frontaliers : **590 € ou 591 € si paiement échelonné** (acheminement non compris)

(*) : Les ayants cause (conjoint et enfant à charge) sont considérés comme Agent DGAC ou Météo-France, le montant de leur contribution financière est de **520 € ou 522 €**.

Le paiement s'effectue par carte bancaire en utilisant le lien internet.

Il est possible de payer en une ou trois fois.

L'inscription est prise en compte au premier paiement.

- Pour les personnes choisissant de payer en une seule fois, il faut donc payer lors de l'inscription.
- Pour les personnes choisissant de payer en 3 fois, le premier paiement se fait lors de l'inscription. Les deuxième et troisième paiements seront prélevés automatiquement le 31 mars et 30 avril 2020.

Avant le départ, le participant devra fournir au plus tard pour le 15 mai les documents suivant :

- 🛵 Fournir la photocopie de la licence 2019/2020.
- 🛵 Si la licence est une licence « balade » de la FFCT, il est obligatoire de fournir un certificat médical de l'année fédérale en cours. Pour les autres licences, cela n'est pas nécessaire.

A défaut de ce(s) pièce(s), l'intéressé ne pourra pas prendre part à la semaine et le remboursement de ses frais d'inscription sera effectué suivant les dispositions prévues au chapitre « désistement ».

Modalités d'inscription

Un accusé de réception sera adressé au participant par l'intermédiaire du président de l'association ou du responsable de la section ACTAC locale.

Le peloton sera composé de 68 cyclistes (58 DGAC/Météo, 10 extérieurs adhérents dans une des associations ou sections ACTAC ou frontaliers) qui seront accompagnés par 6 membres de l'équipe d'intendance.

La liste d'attente DGAC-Météo sera ouverte par le 59^{ème} cycliste inscrit.

La liste d'attente EXTERIEURS / FRONTALIERS sera ouverte par le 11^{ème} cycliste inscrit.

Ces dossiers seront traités, en cas de désistement, en fonction de la date d'inscription et de l'ordre d'arrivée à l'ACTAC Nationale.

La publicité sera faite via les sources mises à disposition des associations à la DGAC et à Météo-France (site internet Unasacem, page Facebook, mailing).

Désistement

En cas d'annulation de votre séjour, le participant devra communiquer à Ghislain Gouriou l'annulation du séjour par courrier électronique à l'adresse : gouriou@me.com

Les montants ci-dessous seront retenus :

- 🚲 De la date d'inscription au 23 février 2020, l'ACTAC Nationale retiendra un forfait de 20€.
- 🚲 Du 24 février au 30 avril 2020, l'ACTAC Nationale retiendra 50% du montant total de la participation.
- 🚲 Du 1 mai au 31 mai 2020, l'ACTAC Nationale retiendra 80% du montant total de la participation.
- 🚲 A partir du 1 juin 2020, l'ACTAC Nationale retiendra l'intégralité du montant total de la participation.

Toute réclamation devra être faite par écrit au responsable des inscriptions avant fin juin 2020.

Acheminement

Les consignes pour l'acheminement seront précisées aux présidents ou aux participants directement par le CO. Chaque participant s'engage à respecter les recommandations qui lui seront alors communiquées. En cas de non-respect de celles-ci, l'ACTAC Nationale ne prendra pas en compte les demandes de remboursement de l'acheminement vers le lieu de rendez-vous.

L'acheminement est mis en place par les associations locales, en accord avec le CO qui fournira à chaque président la liste des participants de leur région et le montant de l'enveloppe budgétaire allouée à chacune.

Le participant non membre de l'ACTAC sera pris en charge par l'association la plus proche de son affectation professionnelle.

Toutes les factures présentées à l'ACTAC Nationale devront, pour être considérées, être à son nom et comporter le numéro SIRET ou RCS du prestataire.

Pas de remboursement sur présentation d'une facturette Carte Bleue à la seule exception des tickets justificatifs de péage routier.

Les frais d'acheminement ne sont pris en charge que pour les participants français (agent DGAC-Météo ou les extérieurs). La prise en charge des frontaliers se fait à leur arrivée à Collonges-la-Rouge le 13 juin 2020 et se termine au moment du départ de Collonges-la-Rouge le 20 juin 2020.

Assurances

Les manifestations de l'ACTAC Nationale sont assurées conformément à la réglementation.

Une assurance couvre les bénévoles non licenciés qui encadrent les participants et ce sur le temps de leur absence.

L'assurance fédérale couvre les cyclistes lorsqu'ils sont sur leurs bicyclettes, elle prend également en charge les participants qui, suite à un accident, ne peuvent plus pratiquer le vélo, et doivent être rapatriés sanitaires (pour la FFCT à partir de la formule Petit-Braquet).

Ces assurances ne pourront pas être utilisées si le participant n'a pas respecté le code de la route et/ou les consignes de sécurité préconisées par les organisateurs.

Il est fortement recommandé aux participants de contracter une assurance individuelle accident complémentaire suivant le niveau de garantie de sa carte bancaire.

Assurance Véhicule

Le propriétaire d'un véhicule utilisé pour l'acheminement atteste :

- 🚗 Que son véhicule est assuré conformément au Code de la Route
- 🚗 Que les personnes transportées sont assurées

Assurance Remorques à Vélos

REMARQUE IMPORTANTE : Les remorques à vélos utilisées lors de l'acheminement et durant la manifestation sont assurées en **Responsabilité-Civile** uniquement, l'assurance éventuelle des vélos transportés **reste à la charge et à l'appréciation de son propriétaire.**

Hébergement

La « rooming list » est établie en fonction des réponses précisées sur la fiche d'inscription.

Tout extra (téléphone, consommations bar,...) est à la charge du participant.

Pique-nique:

Des sacs poubelles sont mis à votre disposition sur chaque lieu de pique-nique. Il est impératif de les utiliser.

Pour le respect de l'environnement, ne pas jeter les papiers d'emballage de vos collations sur la voie publique.

Horaires

Pour un bon fonctionnement de l'organisation, le respect des horaires est demandé.

Parcours

L'organisation fournira les parcours proposés, les coordonnées des lieux d'hébergement et une liste des numéros de téléphone utiles. Cette dernière doit être portée sur soi quotidiennement.

Pointage

Au cours de la manifestation, obligation est faite de viser la feuille de pointage, au départ, au point de pique-nique et à l'arrivée.

Préparation physique

La manifestation est à caractère sportif, il est indispensable que chaque participant ait une préparation adaptée à ses ambitions. Il est rappelé que le plus petit parcours demande un minimum de 6 heures de selle avec une moyenne de 15 km/heure, deux randonnées de 80 à 100 Km minimum sont obligatoires. Elles seront validées par les présidents d'association locale.

Ce n'est toutefois pas une compétition mais le participant s'engage à prendre le départ chaque matin.

Le participant devra rouler avec un maillot aux couleurs de l'ACTAC

Sécurité

- 🚲 Le **Respect du code de la route est IMPERATIF.**
- 🚲 Ne jamais rouler seul. Tout participant retardé ou égaré doit avertir les responsables de l'organisation au plus vite.
- 🚲 Port du casque **OBLIGATOIRE.**
- 🚲 Respect des parcours édités par le CO. L'ACTAC Nationale dégage toute responsabilité en cas de manquement intentionnel.

Rappel des « Règles en peloton »

- 🚲 20 vélos maximum
- 🚲 Doubler par la gauche
- 🚲 Ne pas rouler à plus de 2 de front, et **sur une seule file** si un véhicule se signale.

Il est rappelé que le participant doit être en possession :

- 🚲 Des documents de protection sociale (Carte vitale, carte de mutualiste)
- 🚲 D'un justificatif d'identité
- 🚲 De sa licence fédérale à jour
- 🚲 D'un moyen d'appeler les organisateurs et/ou les secours (carte téléphonique, téléphone mobile)

Tout participant, doit utiliser un vélo équipé réglementairement et en parfait état mécanique. En outre chacun devra posséder du matériel de rechange afin de pouvoir se dépanner. L'assistance mécanique n'est pas assurée par l'organisation.

Tout cas non spécifié dans ce règlement sera soumis et traité par le CO.

Le Comité d'organisation